

Noailles. Les marchands de sommeil du 29 rue d'Aubagne en garde à vue.

La mort de Farouk accuse ses proprios

■ Les deux propriétaires du 29 rue d'Aubagne ont été placés en garde à vue la semaine dernière. Ils sont poursuivis « pour homicide involontaire ». Le 13 février dernier, Farouk Ramdane, 55 ans, père de cinq enfants et locataire d'un des 19 logements de l'immeuble insalubre, faisait une chute mortelle dans l'escalier.

Dans la ligne de mire des services communaux de l'hygiène depuis 2004, le 29 rue d'Aubagne est classé en péril simple en septembre 2006, l'injonction à travaux n'ayant pas été honorée. Dans l'ensemble l'état des appartements est miteux, et parmi les 19 logements, 4 sont impropres à la location, puisque de surface inférieure à 9m². Quant aux parties communes, après la chute mortelle de Farouk dans l'escalier, ils ont fait l'objet d'une attention particulière de la commission départementale d'environnement des risques sanitaires et technologiques, exceptionnellement réunie en préfecture le 22 février 2007 : « insalubrité irrémédiable avec interdiction d'y habiter même en cas de sortie de péril simple ».

L'état de l'escalier est fortement incriminé dans la cause de la mort de Farouk : main courante branlante, insignifiante à certains étages, marches instables... mais M.Saez, le propriétaire de Farouk, continue de faire la sourde oreille, au mois de mars, il est sur les

lieux, un pinceau à la main pour retaper le vernis de la rampe et lance un pitoyable « *qu'est-ce que j'y peux !* ». C'est justement ça qu'on lui reproche. Pour Farouk, « *il a juste perdu l'équilibre, il était fatigué* », se dédouane le marchand de sommeil. Pire, il reloue le logement de Farouk, « *à peine 15 jours après son décès* », témoigne une voisine.

Mais les enquêteurs de la brigade de la sûreté urbaine Sud et ceux des délégations judiciaires étudient scrupuleusement l'affaire afin de déterminer les réelles responsabilités de l'accident. Leurs conclusions sont sans équivoque : un expert pointe « la vétusté de la rampe, « mal fixée et anormalement basse » ainsi que la minuterie « défaillante » et « le mauvais état des marches ». Farouk n'a jamais fait de malaise, il descendait simplement l'escalier pour accompagner sa fille à l'école. Les experts reprochent leur négligence aux propriétaires au vu des arrêtés de mise en péril de 2006 et 2007 qui faisaient obligation d'évacuer et de reloger la trentaine d'occupants de l'immeuble.

Reste encore à savoir comment une situation connue depuis 2004 a pu perdurer ainsi sans que les pouvoirs publics ne pipent mot. Ou juste un mot seulement, une injonction qu'on n'a jamais forcé les propriétaires à respecter.

M. G.